Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

Numéro du dossier : R-4151-2021

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Énergir propose de reconduire le programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie pour la période se terminant le 30 septembre 2022 (B-0013, Énergir-I, doc. 1, p. 3). Énergir est d'avis que ce programme est à l'avantage de sa clientèle. Le ROEÉ est plutôt d'avis que ce programme nuit à la transition énergétique et aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'un des principes directeurs du ROEÉ est justement la réduction de la consommation d'énergie, ainsi que des émissions de GES à travers des choix de consommation plus judicieux. Pour le ROEÉ, le gaz naturel n'est pas une énergie de transition.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le ROEÉ se préoccupe fortement que le programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie constitue un frein au chauffage biénergie pourtant promue par le PÉV . Le maintien de ce programme, au minimum jusqu'à la fin de 2022, pourrait retarderait les efforts de transition énergétique du Québec.

Dans ces circonstances le ROEÉ compte recommander à la Régie de ne pas reconduire ce programme ou, subsidiairement, lui proposer des moyens pour assurer que ce programme ne nuise pas à la transition énergétique qui s'amorce

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ souhaite porter l'attention de la Régie sur cet enjeu et entend formuler des recommandations en fonction de la preuve et des témoignages qui seront présentés à l'audience.

Le ROEÉ entend aussi questionner Énergir à ce sujet, en traiter dans sa preuve écrite et faire porter le témoignage de ses analystes sur celui-ci.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Taux d'effritement des ventes petit et moyen débit

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Énergir demande à la Régie de reporter à nouveau le dépôt de la preuve qui devait constater a posteriori l'effritement des ventes de crainte d'introduire un biais dans les résultats puisque la situation occasionnée par la pandémie de COVID-19 ne serait pas représentative du comportement historique des clients (B-0014, Énergir-I, doc. 3, p. 3). Le ROEÉ a participé à ce débat dans le cadre du dossier R-3867-2013 et est préoccupé par le cadre d'analyse du taux d'effritement adopté par Énergir, qui ne considérerait que la tendance basée sur l'expérience passée, sans tenir compte du nouveau cadre instauré par la Politique-cadre d'électrification et de lutte aux changements climatiques, soit le Plan pour une économie verte (PEV).

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le ROEÉ considère inévitable que la volonté gouvernementale d'électrifier le Québec aura un impact sur la clientèle d'Énergir et, conséquemment, sur le taux d'effritement de cette clientèle lors du calcul de rentabilité des projets d'extension de réseau. De plus, la présente crise sanitaire aura certainement eu des impacts importants qui ne disparaitront pas d'ici un an.
En ce sens, considérant le nouveau paradigme écologique et économique que représente l'adoption du PÉV, le ROEÉ considère nécessaire de procéder au suivi demandé par la Régie il y a plus de trois ans, dans sa décision de 2018 (D-2018-080), et de porter rapidement devant la Régie le débat sur le taux d'effritement.
Le ROEÉ entend donc demander à la Régie d'exiger qu'Énergir dépose la preuve qui devait constater a posteriori l'effritement des ventes dans le présent dossier et soit évalué, à même ce document, les effets estimés du PEV. Le ROEÉ compte aussi vérifier les données du taux d'effritement et faire des recommandations à l'effet de diminuer ce taux de rétention de la clientèle à court, moyen ou long terme.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ souhaite porter l'attention de la Régie sur cet enjeu et entend formuler des recommandations en fonction de la preuve et des témoignages qui seront présentés à l'audience.

Le ROEÉ entend aussi questionner Énergir à ce sujet, en traiter dans sa preuve écrite et faire porter le témoignage de ses analystes sur celui-ci.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Le ROEÉ demande à la Régie d'exiger qu'Énergir dépose la preuve qui devait constater a posteriori l'effritement des ventes dans le présent dossier et que dans ce document soit évalué les effets estimés du PEV.

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Énergir demande la reconduction du CASEP car il existerait toujours un potentiel de conversion vers le gaz naturel, particulièrement pour les installations au mazout léger (B-0015, Énergir-J, doc. 1, p. 2). L'un des principes directeurs du ROEÉ est la réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux. Or, nous considérons que ce programme n'a plus sa raison d'être depuis la publication de la Politique-cadre d'électrification et de lutte aux changements climatiques du plan pour une économie verte (PEV).
Le ROEÉ considère que la conversion des volumes du mazout au gaz naturel retarderait les efforts de transition énergétique vers l'électricité du gouvernement. En outre, dans la mesure où les conversions vers le méthane nécessiteraient de nouveaux équipements avec une durée de vie de 15 à 20 ans, ils lieraient les clients aux énergies fossiles alors que le décarbonisation devraient s'accomplir. Pour le ROEÉ, le gaz naturel n'est pas une énergie de transition et ne devrait pas être encouragé au détriment de l'électrification.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le ROEÉ considère que la conversion des volumes du mazout au gaz naturel retarderait les efforts de transition énergétique vers l'électricité du gouvernement. Cela apparaît particulièrement vrai alors que la prévision de conversion reliée au CASEP pour 2021-2022 en zone résidentielle et qui généralement électrifiable compte pour 67 % de clients, 46 % de volumes et 60 % de l'aide octroyée (B-0015, p.5). Le ROEÉ estime aussi qu'une part non négligeable des clients commerciaux du CASEP pourrait aussi être facilement électrifiable.
Dans ces conditions, le ROEÉ compte faire des recommandations à l'effet qu'Énergir démontre que les volumes qu'elle désire appliquer au CASEP ne pourraient être techniquement ou économiquement électrifiés. Sous réserve de ses analyses à venir, le ROEÉ envisage aussi de recommander l'abolition du CASEP.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ souhaite porter l'attention de la Régie sur cet enjeu et entend formuler des recommandations en fonction de la preuve et des témoignages qui seront présentés à l'audience.

Le ROEÉ entend aussi questionner Énergir à ce sujet, en traiter dans sa preuve écrite et faire porter le témoignage de ses analystes sur celui-ci.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Énergir demande à la Régie de l'énergie d'approuver une augmentation du budget 2021-2022 du PGEÉ, malgré des économies d'énergie à la baisse (B-0016, Énergir-J, doc. 2, p. 39).

Conformément à sa mission et ses principes directeurs, le ROEÉ est préoccupé par la perspective qu'Énergir puisse perpétuer la dépendance du Québec au gaz naturel par le remplacement d'équipements plus efficaces et par les programmes visant la nouvelle construction.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Dans le cadre du PEV, le gouvernement du Québec a démontré sa volonté d'accélérer l'électrification du Québec. Le ROEÉ est préoccupé par la possibilité que plusieurs programmes du PGEÉ permettent de remplacer les équipements qui fonctionnent au gaz naturel à la fin de leur fin de vie utile par de nouveaux équipements au gaz naturel, alors que les usages qu'ils alimentent pourraient être électrifiés. En ce sens, le PGEÉ pourrait retarder les objectifs d'électrifier ces équipements de façon économiquement rentable, comme le prévoit le PÉV.
Le ROEÉ compte faire des recommandations afin que la Régie soit assurée que les programmes du PGEÉ ne favorisent pas le renouvellement d'équipement gazier en fin de vie utile.
De plus, le ROEÉ compte faire des recommandations de vérifier si les aides des différents programmes du PGEÉ respectent les principes de la priorité accordée à l'électrification du PÉV.
Pour ce faire le ROEÉ compte demander à la Régie de s'assurer que les clients du PGEÉ d'Énergir n'ont pas eu d'autre option que d'utiliser des hydrocarbures.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ souhaite porter l'attention de la Régie sur cet enjeu et entend formuler des recommandations en fonction de la preuve et des témoignages qui seront présentés à l'audience.

Le ROEÉ entend aussi questionner Énergir à ce sujet, en traiter dans sa preuve écrite et faire porter le témoignage de ses analystes sur celui-ci.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Initiative d'approvisionnement responsable (B-0006, Énergir-H, doc. 1, p. 65)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Dans la section sur la fourniture de gaz naturel de sa proposition de plan d'approvisionnement, Énergir indique qu'elle aurait signé d'autres contrats d'approvisionnement dans le cadre de l'initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel (« Initiative »), sans toutefois que les entreprises aient déjà obtenu la certification EO100.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le ROEÉ entend vérifier la pertinence de cette initiative dans la mesure où Énergir vise à y soumettre 100 % de ses approvisionnements d'ici 2030. De plus le ROEÉ veut s'assurer des résultats obtenus afin d'améliorer la transparence et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de l'industrie.

Sous réserve de ses analyses, le ROEÉ entend aussi faire des recommandations afin que les contrats d'approvisionnement de l'Initiative adhèrent davantage à la certification EO100 et que la diversification des fournisseurs soit accrue.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ souhaite porter l'attention de la Régie sur cet enjeu et entend formuler des recommandations en fonction de la preuve et des témoignages qui seront présentés à l'audience.

Le ROEÉ entend aussi questionner Énergir à ce sujet, en traiter dans sa preuve écrite et faire porter le témoignage de ses analystes sur celui-ci.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Proposition d'un nouvel indice de qualité de service sur la réduction des gaz à effet de serre

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Énergir propose des modifications à l'indice de qualité de service de réduction des gaz à effet de serre pour les trois prochaines années selon la définition des scopes 1, 2 et 3 (B-0082, Énergir-P, doc. 3, p. 5-6).
Le ROEÉ suit depuis plusieurs années cet enjeu et est préoccupé par la réduction des GES résultant des activités d'Énergir.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

D'emblée, le ROEÉ s'inquiète que le GNR soit au cœur de la proposition de diminution des GES des activités d'Énergir, alors que le gouvernement établit des cibles de livraison de GNR.
De plus, le ROEÉ compte s'assurer que la proposition d'Énergir au présent dossier ne lui permette pas de s'attribuer les attributs environnementaux du GNR acheté hors Québec et revendu, sans ces attributs, à la clientèle qui achète du GNR .
Enfin, le ROEÉ se demande en quoi la proposition actuelle est un incitatif à de bonnes pratiques pour une organisation monopolistique. Il compte questionner le distributeur sur cette proposition et faire des recommandations, une fois sa compréhension plus complète, à la fois sur l'indice et sur la durée de son utilisation.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ souhaite porter l'attention de la Régie sur cet enjeu et entend formuler des recommandations en fonction de la preuve et des témoignages qui seront présentés à l'audience.

Le ROEÉ entend aussi questionner Énergir à ce sujet, en traiter dans sa preuve écrite et faire porter le témoignage de ses analystes sur celui-ci.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet :

Nature de l’intérêt relatif à ce sujet :

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d’expert :

S’il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l’étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets